

Mexique : la Cour suprême rétablit le référendum souhaité par le président

Le Figaro, 23/12/21

Victoire pour le président du Mexique, Andres Manuel Lopez Obrador : la Cour suprême a ordonné mercredi 22 décembre à l'Institut national électoral (INE) de maintenir le référendum qu'il souhaite organiser sur son maintien au pouvoir jusqu'à la fin de son mandat en 2024. La Cour suprême a pris à contre-pied l'organisme en charge des élections, qui avait décidé vendredi de suspendre les préparatifs de la consultation populaire en invoquant le manque de budget, à la grande colère d'«AMLO»; le surnom du président.

«*Ce sont des tactiques dilatoires*», avait dénoncé le chef de l'État, partisan des référendums et de la démocratie participative, en déplorant la «*situation tellement lamentable d'un organe électoral qui devrait promouvoir la démocratie, et qui a décidé de lui faire obstacle*». La Cour suprême a estimé que la décision de l'autorité électorale «*met en danger l'exercice opportun du droit des citoyens à décider s'il révoque ou non le mandat*» de l'actuel président.

La Cour suprême avait été saisie par la Chambre des députés contre la décision de l'INE de suspendre les préparatifs de la consultation prévue le 10 avril. Très populaire dans les enquêtes d'opinion après trois ans au pouvoir, le président Lopez Obrador veut une consultation populaire sur son maintien ou non à la tête de l'État jusqu'à la fin de son mandat unique de six ans en 2024. Au moins 3% des inscrits sur les listes électorales (soit 2,7 millions d'électeurs) doivent demander la consultation populaire pour qu'elle ait lieu. Ancien maire de Mexico, AMLO a organisé plusieurs référendums dans sa carrière.